



Prise en charge des frais médicaux
à concurrence de 500.000 €

Garanties spéciales COVID-19

Retard d'avion et/ou de bagages

À PARTIR DE :

60€

COTISATION EN FONCTION DE LA DESTINATION

Assurance multirisque couvrant les séjours professionnels allant jusqu'à 6 mois (au delà, nous contacter) et incluant les garanties « assistance spéciale COVID », comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à une quarantaine.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 184 JOURS, AU
DELÀ NOUS CONTACTER

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
BUSINESS,
EXPAT

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
70 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne	Autre destination	USA et/ou Canada
Jusqu'à 15 j	60 €	93 €	183 €
Jusqu'à 30 j	87 €	137 €	268 €
Jusqu'à 62 j	149 €	236 €	425 €
Jusqu'à 92 j	192 €	306 €	535 €
Jusqu'à 123 j	257 €	406 €	695 €
Jusqu'à 153 j	315 €	499 €	854 €
Jusqu'à 184 j	399 €	638 €	1.005 €

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 4 000 € par assuré et par an Franchise par assuré : 50 € Objets de valeur : remboursement à 50 % du montant de la garantie.
	 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER
 FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION	Avance des frais
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Max. 300 €
	TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART	Frais réels
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	Titre de transport Retour
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS	Titre de transport Retour
	RETOUR ACCOMPAGNÉ DES ENFANTS MINEURS	Titre de transport Aller-Retour
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.300 €
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 80 € Maximum : 10 nuits
	RETOUR IMPOSSIBLE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 1.000 € + 150 € par nuit, max. 14 nuits
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par nuit : 80 € Maximum : 14 nuits
	FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par nuit : 150 € Maximum : 14 nuits
	VALISE DE SECOURS ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne : 100 € Maximum par famille : 350 €
	FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> Max.: 80 €
	ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	Frais réels
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 20.000 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 5.000 €
	 INCIDENT VOYAGE	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H
RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H		Maximum par Assuré : 300 €
AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE / VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT, DE PASSEPORT		Maximum par Assuré : 1 500 €
VOL DE DÉPART MANQUÉ		80 % du montant initial
TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS		Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL OU D'INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%	Par assuré : 10.000 € Maximum par événement : 50.000 €
	 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

Dans un souci de transparence, nous vous présentons les principales exclusions de ce contrat. Vous trouverez les détails et informations complémentaires sur nos **Conditions Générales**.

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES AUX GARANTIES ASSISTANCE ET FRAIS MÉDICAUX

Les rechutes de maladies ou d'accidents antérieurs à la date de prise d'effet du contrat, y compris les maladies chroniques et les maladies consolidées.

La grossesse, les frais liés à la maternité et les interruptions volontaires de grossesse.

Les vaccins, les traitements de confort, les frais de lunettes, verres de contact, prothèses de toute nature, bilans de santé, examens et tests ou traitements de routine (ex.: acné, allergies, mal de dos, contraception, etc.), préventifs ou de contrôle non consécutifs à un accident ou maladie garantis.

EXCLUSIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES

Les accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'Assuré, les conséquences de son suicide consommé ou tenté, ainsi que les accidents causés par l'usage de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement.

Les accidents provoqués par la guerre, civile ou étrangère, déclarée ou non.

La pratique sportive à titre professionnel, la pratique d'une course amateur nécessitant l'utilisation d'un engin à moteur, que ce soit en qualité de pilote ou de passager. Par pratique d'un sport, il faut entendre les entraînements, les essais, ainsi que la participation aux épreuves sportives ou compétitions.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Vous trouverez ci-dessous la procédure à adopter pour la garantie Frais Médicaux à l'étranger. Consultez les **Modalités en cas de sinistre** pour en savoir plus.

HOSPITALISATION & ASSISTANCE

Vous devez contacter l'assisteur à :

01.55.98.58.55

voyage@mutuaide.fr

SOINS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION

Vous devez avancer les frais et demander le remboursement avec les pièces justificatives (dossier médical complété par le médecin, factures, justificatifs de paiement, RIB européen) via votre espace client sur AVA.FR, ou par mail à sinistres@ava.fr.

ATTENTION

Pour les demandes d'indemnisation de **plus de 800 €**, les originaux des factures, feuilles de soins et justificatifs de paiement seront demandés.

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**



IOS

ANDROID

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GOBYAVA
ET GÉREZ VOTRE ASSURANCE EN QUELQUES CLICS !**

01.53.20.44.20
info@ava.fr
WWW.AVA.FR